

Coupe « Michel Sueur »**Règlement**

La Coupe Michel Sueur est une animation par équipes réservée aux **joueurs et joueuses de 60 ans et plus**, de la Ligue des Hauts-de-France de Tennis qui complète les compétitions régionales en s'ouvrant à tous les compétiteurs dans une ambiance conviviale.

Les équipes sont composées uniquement de messieurs pour les simples et peuvent être mixte pour les doubles (une dame ne peut jouer qu'en double).

1) Organisation

1 seule division composée de poules géographiques de 5 ou 6 équipes, en fonction des équipes inscrites.

2) Inscriptions

Le club confirme l'engagement ou inscrit son (ou ses) équipes via ADOC et renseigne la (ou les) fiche(s) équipe(s) **avant le lundi 25 novembre 2024 (joueurs(les) - coordonnées du capitaine et du correspondant obligatoires)**.

3) Compositions des équipes

- Les équipes se composent de **4 joueurs minimum**, licenciés **au plus tard le lundi 25 novembre 2024**.
⇒ **Tous les joueurs inscrits dans la composition d'équipe pourront participer aux rencontres quelle que soit l'évolution de leur classement mensuel.**
- **Une dame peut faire partie de l'équipe, mais elle ne peut jouer qu'en double.**
- Le **simple n° 1** est **joué obligatoirement** par un **licencié du club d'origine**,
- Les joueurs de simple **ne peuvent pas** jouer le double,
- La hiérarchie de classement doit être respectée à chaque rencontre (actualisée chaque mois).

Si et seulement si le club qui, compte tenu des incertitudes d'assiduité des membres de son équipe (**effectif du club restreint**, indisponibilités, maladie, blessures...), risque le forfait, peut s'assurer le concours d'**1 ou 2 joueurs maximum issus d'un club de son département, au moment de l'inscription de l'équipe**, aux conditions suivantes :

- Appartenir à un club **n'engageant pas** d'équipe,
- Ne **pas avoir d'équipe inscrite en championnat Messieurs 65 dans la saison en cours**,
- Avoir l'accord écrit par mail du Président du club qui n'engage pas d'équipe,
- Être un joueur 4^{ème} série ayant un **classement inférieur ou égal au joueur n° 2**, au moment de la composition de l'équipe,
- Être licencié(e) **avant le lundi 25 novembre 2024** (date limite composition de l'équipe),
- Être signalé par mail à Catherine Duchâtelet, assistante administrative de la Ligue des Hauts-de-France de Tennis (catherine.duchatelet@fft.fr), avec copie à Daniel Cachera (daniel.cachera@gmail.com).

⇒ Seule la Ligue pourra le (les) saisir et compléter votre fiche équipe.

Au final, le poids de votre équipe sera calculé sur la base des **4 meilleurs joueurs** qui composent votre équipe.

Un (ou plusieurs) joueur(s) non inscrit(s) dans la fiche équipe (**remplaçant licencié dans le club**) peut participer à condition d'avoir un **classement égal ou inférieur au joueur n° 4 de l'équipe le jour de la rencontre** et être licencié au plus tard la veille de la rencontre.

4) Clubs engageant plusieurs équipes

Un club engageant **plusieurs équipes** peut les composer par « affinité » selon le souhait des joueurs(euses). Dans ce cas, les équipes seront **figées** (les joueurs inscrits dans une équipe ne peuvent pas jouer dans une autre).

Cependant, **l'équipe 1** sera l'équipe ayant le **poids le plus faible**.

5) Rencontre

La rencontre comporte **2 simples** (compte pour **1 point**) et **1 double** (compte pour **2 points**) en appliquant le **format 1** (3 sets à 6 jeux) dans toutes les parties, dans l'ordre suivant :

- Simple n° 2
- Double
- Simple n° 1.

Points attribués :

Victoire : 3 points,

Nul : 2 points,

Défaite : 1 point.

Si lors d'une rencontre, un des points de règlement n'est pas respecté, l'équipe sera disqualifiée pour cette rencontre.

6) Calendrier

Les rencontres se déroulent **la journée**, en **semaine** selon le calendrier ci-dessous.

Il est prévu une période de **3 semaines pour jouer chaque rencontre**.

Les 2 capitaines devront se mettre d'accord sur une date dans cette période de 3 semaines. Si aucun accord est trouvé, la date officielle de la rencontre sera le dernier vendredi de la phase concernée (date butoir).

Le capitaine de l'équipe **qui reçoit doit contacter** l'équipe adverse **au moins 8 jours avant** la date de rencontre.

Important :

Si une équipe connaît une indisponibilité prévisionnelle, elle doit contacter par mail l'équipe adverse pour envisager **d'avancer** la rencontre **mais en restant dans la période concernée**.

Si une équipe est gênée par l'occupation des installations, elle peut proposer au club adverse de la recevoir.

Si la rencontre n'est pas jouée à la date butoir, l'équipe qui recevait devra informer la commission qui statuera.

Calendrier 2025 :

1^{ère} journée : du lundi 06 janvier au vendredi 24 janvier 2025

2^{ème} journée : du lundi 27 janvier au vendredi 14 février 2025

3^{ème} journée : du lundi 17 février au vendredi 7 mars 2025

4^{ème} journée : du lundi 10 mars au vendredi 28 mars 2025

5^{ème} journée : du lundi 31 mars au vendredi 18 avril 2025.

7) Interpoules

A l'issue de ces rencontres, une phase d'interpoules (vainqueurs de chaque poule) sera organisée sous forme de tableau à élimination directe **dans les clubs avec ***, à la **date indiquée sur le tableau**:

⇒ Vendredi 25 avril 2025

⇒ Vendredi 16 mai 2025

⇒ Vendredi 23 mai 2025

Si en cas de force majeur la rencontre ne peut avoir lieu à la date prévue, vous pouvez proposer la nouvelle date par mail à Daniel Cachera avec l'accord des 2 capitaines. **C'est cette nouvelle date qui fera foi.**

La finale se déroulera le vendredi 13 juin 2025 à l'Amiens AC – 10 allée des tennis à Amiens.

Le match de double comptant, comme pour la phase préliminaire, pour 2 points, en cas de match nul durant cette phase, match, set et jeux seront calculés pour déterminer le vainqueur.

Important : les classements étant mis à jour simultanément sur Tenuip, toute équipe qualifiée pour les interpoules **s'engage à disputer chaque rencontre** jusqu'à son élimination, finale comprise.

Tout forfait (cas de force majeure) **qualifie automatiquement l'équipe battue au tour précédent.**

8) Terrains phase Interpoules

La phase finale se déroulant après le 1^{er} avril, les rencontres peuvent se dérouler sur terrain extérieur (règlement sportifs).

Cependant, c'est le **club qui reçoit qui décide.**